



FONGICIDE pénétrant et diffusant contre l'oïdium de la vigne*

*Cf. tableau des usages.

Hoggar®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Flacon 1 L

Fiche d'identité

Composition :

Autres composants dangereux CLP
- Alcool benzylique
- Dodécyl-benzène-sulfonique, sel de MEA

Classification FRAC : 5

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 9800420

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : spiroxamine

Teneur : 500g/l, soit 50% (m/m)

Famille chimique : amines, amides
(spirocétalamines)

Mode d'action : Agit par inhibition de la biosynthèse des stérols au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

Description

HOGGAR est un fongicide à base de spiroxamine, substance active préventive et curative appartenant à la famille chimique des spirocétalamines et unique représentante du mode d'action IBS 2 en vigne. HOGGAR pénètre rapidement dans la feuille, ce qui le met à l'abri du lessivage. Il diffuse de façon régulière, dans les organes végétaux présents lors du traitement. Il agit en Inhibant la Biosynthèse des Stérols en 4 sites différents (IBS 2) et sans résistance croisée avec les triazoles (IBS 1).

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser directement HOGGAR, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans le pulvérisateur, le système d'agitation étant en marche.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	MÉLANGE OUVERTEMENT	PULVÉRISATEUR (CHIMIQUE, ÉLECTRIQUE, À HAUTE PRESSION, À ÉLECTROLYSE, PULVÉRISATEUR À BRAS)	BRANCHE SANS CABINE	NETTOYAGE
QUANTS EN NITRILE FEDERATION EUROPEENNE EN 124-31 ou à usage unique (certifiée EN 374-2)	Reutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Reutilisables
EPI INVESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 22863	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables
EPI PARTIEL Équipement de protection à utiliser en complément de l'EPI investimentaire	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 conforme EN 14388:2004	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables
LINNETTES OU ÉCRAN FACIL conforme EN 130397 (CEI, type 3)	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables	Reutilisables

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, dans le cas d'un nettoyage avec l'eau, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur du cabine et doivent être changés après utilisation à l'extérieur.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

Utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

➕ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR : FLASHES-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H302 H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
 H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 Danger



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Vigne	Oïdiums	0.6l/ha	3 trait./an	35	1a

Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, HOGGAR n'a aucune incidence néfaste sur la vinification, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. HOGGAR peut s'utiliser jusque fermeture de la grappe sur les vignes destinées à la production d'alcool. Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

Le respect des usages préconisés pour la spiroxamine en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec HOGGAR.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Vous pouvez réduire à 5 m la ZNT par rapport aux points d'eau si vous utilisez un des équipements anti-dérive homologués par le MAAF (cf. liste publiée au Bulletin Officiel du MAAF) et si vous respectez les autres conditions décrites à l'annexe 3 de l'arrêté du 4 mai 2017.

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P391 - Recueillir le produit répandu.
 P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si

les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 35°C

N°ONU : 3082



Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

HOGGAR présente une très bonne sélectivité sur tous les cépages de raisins de cuve. Sur raisin de table, ne pas appliquer après le stade fin floraison de la vigne. HOGGAR est classé Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes (T. pyri et K. aberrans).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

HOGGAR s'intègre dans tout programme de protection contre l'oïdium de la vigne. Il peut être utilisé en préventif, à tous les stades de la lutte anti-oïdium, à une cadence de 10-12 jours.

Deux époques de traitement sont à privilégier :

- avant fleur,
- après la nouaison.

Intervention exceptionnelle sur une attaque déclarée d'oïdium sur grappes : la limitation des dégâts peut être obtenue avec 2 traitements à la dose recommandée, répétés à 7 jours d'intervalle.

Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, ne pas appliquer HOGGAR de façon continue durant la saison. Limiter le nombre d'applications de produits à base de spiroxamine (IBS 2) à 3 maximum par campagne.

Classification FRAC

5 - Agit par inhibition de la biosynthèse des stéroïdes au niveau de 4 sites d'action distincts de la chaîne de synthèse de l'ergostérol (IBS 2). Elle est dotée de propriétés systémiques.

Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution de la substance active d'HOGGAR, une application sur chaque face de chaque rang est fortement conseillée. Bayer CropScience France interdit formellement les applications réalisées à l'aide d'un pulvérisateur à dos, la qualité de pulvérisation étant trop irrégulière. Ainsi, Bayer CropScience France décline toute responsabilité en cas d'utilisation d' HOGGAR à l'aide d'un appareil de ce type.

Conditions du milieu

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

Mesures de protections des individus



Hoggar®

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire			EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		ET EPI partiel			ET EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 5 ou 6 certifiée EN 14605+A1:2009					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieu



Hoggar®

Mentions légales

Hoggar® 500 g/l spiroxamine AMM n°9800420 Détenteur d'homologation : Bayer SAS ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4  Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2  Sensibilisation cutanée, catégorie 1  Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4  Toxicité pour la reproduction, catégorie 2  Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1  Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



   Danger    H302 H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  H315 - Provoque une irritation cutanée.  H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  H318 - Provoque de graves lésions des yeux.  H361d - Susceptible de nuire au fœtus.  H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2020 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr